



DECISION N°2022/P/DE/179/PAP

**Portant délégation de signature aux surveillants de port durant l'absence
du commandant de port du Port autonome de Papeete**

--- *** ---

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

- Vu la délibération n° 62-2/AT du 5 janvier 1962 portant création et organisation d'un établissement public dénommé « Port autonome de Papeete », modifiée par la délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au Code des ports maritimes de la Polynésie française ;
- Vu le code des ports maritimes de la Polynésie française, notamment son article D. 211-3 ;
- Vu l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2336/CM du 16 novembre 2018 portant nomination de M. Jean-Paul LE CAILL en qualité de Directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2926/PR du 15 décembre 2009 portant nomination de M. Alphonse KAUTAI en qualité d'officier de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/132 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de Mlle WINKELSTROETER Katia Vaea en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/133 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de M. PERETTI Joel Manu en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/134 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de M. HAUATA MAONO Ernest en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/135 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de M. LY Billy en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/136 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de M. MATAHUIRA Richard en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/137 du 1^{er} décembre 2009 portant nomination et promotion de M. DROLLET Patrick en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/99 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Heirani MATI en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/100 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Vehia TERIA en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/101 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Moanatea LE BIHAN en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/102 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Tekihinui TUAHINE en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la décision n° 2014/P/103 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Tamahere AUMERAN en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la décision n° 2014/P/104 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Teva TERIIEROOITERAI en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la demande de congés du commandant de port autorisée par le directeur général du Port autonome de Papeete le 15 novembre 2022 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Katia Vaea WINKELSTROETER et à Messieurs Tamahere AUMERAN, Patrick DROLLET, Ernest HAUATA-MAONO, Moanatea LE BIHAN, Billy LY, Richard MATAHUIRA, Heirani MATI, Joël PERETTI, Vehia TERIA, Teva TERIIEROOITERAI et Tekihinui TUAHINE, surveillants de port, à l'effet de signer pour le commandant de port du Port autonome de Papeete, absent du 12 décembre 2022 au 22 janvier 2023 inclus, les documents relatifs aux missions dévolues aux officiers de port suivants :

- | | |
|-------------------------|---|
| - F19.28 | permis de sortie, |
| - F02.04 | avis d'opération nautique, |
| - F04.01 | avis d'opération nautique locale, |
| - F09.01 | avis d'opération nautique – petite plaisance, |
| - F10.01 | avis d'opération nautique – petite pêche, |
| - F03.01 | prévision arrivée navire hydrocarbures, |
| - F03.02 | départ navire hydrocarbures, |
| - F19.27 | ordre de mouvement, |
| - F19.31.02 à F19.31.24 | demandes d'autorisation et consignes de sécurité, |
| - F20.20 | plan d'amarrage-placement long cours. |

ARTICLE 2 : Les spécimens de signature des surveillants de port sont déposés en annexe à la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision portant délégation de signature des surveillants de port du Port autonome de Papeete sera communiquée et publiée partout où besoin sera, sans l'annexe.

Papeete, le **25 NOV. 2022**

Le commandant de port
du Port autonome de Papeete,



[Signature]
Alphonse KAUTAI

Pauarii Taumihau

De: Angele Tevahitua
Envoyé: vendredi 25 novembre 2022 08:54
À: Olivier Chungal; Sebastien Lee Sang; Meheata Leboucher; Pauarii Taumihau
Cc: Commandant PAP; Valerie Sigaud
Objet: DT2121/22 Publication décision portant délégation signature SP

Bonjour à tous,
dès l'enregistre de la décision citée en objet. svp pour publication sur site interne MERCI.
Les cerises mettre SI en copie de ladite décision merci bon weekend